



L'aide alimentaire internationale

Une expérience pilote?

Lors de l'une de ses visites de travail aux Iles du Cap-Vert au début de cette décennie, un haut responsable d'un organisme international parcourait l'île de Sto. Antao en compagnie d'un ministre capverdien. Impressionné par la difficulté et l'ampleur des travaux routiers en cours, le premier chercha à savoir par quelle voie le gouvernement capverdien finançait de telles réalisations. Le ministre répondit: "... ces routes sont financées par votre organisme ...". Le visiteur se sentit fort embarrassé: "...mais je ne suis pas au courant, serait-ce que mes collaborateurs m'ont présenté un dossier préparatoire incomplet...?" Et le ministre capverdien rétorqua: "Je ne crois pas. Il s'agit du produit de la vente de l'aide alimentaire."

L'aide alimentaire internationale accordée aux pays du Tiers Monde touchés par des calamités naturelles a fait et fait toujours l'objet de beaucoup de commentaires, bien que la plupart des participants à cette polémique soient d'accord sur un point: Il faut agir, car les populations concernées n'en sont pas responsables et ne disposent pas de moyens leur permettant de renverser les caprices de la nature dont ils sont victimes.

Mais...

- Quelle est la meilleure méthode à mettre en

oeuvre, garantissant que l'aide alimentaire arrivera réellement chez ceux auxquels elle est destinée?

- Comment en organiser le contrôle permettant d'éviter des abus, des détournements, la corruption, ...

- Outre la solution du problème urgent - la faim - est-ce que les populations touchées ne pourraient-elles pas en tirer d'autres bénéfices?

- Ne serait-on pas en train de favoriser le fainéantisme (nourriture reçue sans aucun effort en contrepartie)?

- Est-ce que l'aide alimentaire ne pourrait pas provoquer quelques perturbations sur le marché international des denrées alimentaires?

Sans prétendre implicitement "critiquer" l'utilisation et la distribution de l'aide alimentaire par d'autres pays et ne cherchant pas à créer un "modèle d'aide alimentaire" applicable partout, le Cap Vert a mis au point sa méthode d'utilisation et de distribution de l'aide alimentaire compatible avec la culture de son peuple, tout en utilisant les infrastructures et institutions déjà existantes.

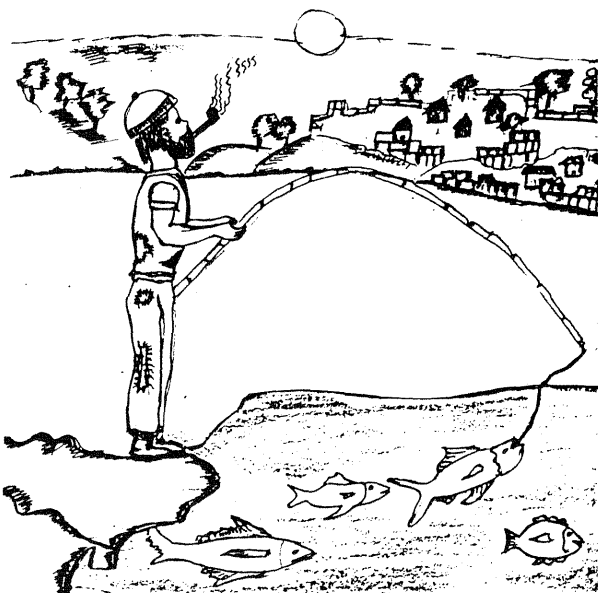
Dans l'ouvrage "Réunions de consultation par pays - Mémoire du Cap Vert" publié par les Nations Unies (page 65) lors de la conférence sur les pays

les moins avancés en 1981, on peut lire: "En ce qui concerne l'utilisation de l'aide alimentaire reçue, le Cap Vert a décidé de mettre en pratique un système novateur. Au lieu de distribuer purement et simplement les dons reçus, ce qui, en général, a des effets économiques et sociaux néfastes, les autorités compétentes ont décidé de commercialiser l'aide alimentaire, et le produit de cette vente alimente le Fonds de Développement National (FDN)."

Il est curieux de constater qu'un document de telle importance reconnaisse au "système novateur" capverdien des qualités susceptibles de parer aux "effets économiques et sociaux néfastes" qui résulteraient d'une distribution pure et simple. Et pourtant ... lorsque ce système a été mis en oeuvre, la plupart des pays et institutions internationales donateurs l'ont abordé avec méfiance, voire condamnation. Le Gouvernement capverdien, avec les faibles moyens dont il dispose, a dû entreprendre une campagne diplomatique ardue en vue de convaincre ces géants ainsi que la communauté internationale du bien-fondé de sa politique en la matière. Ce ne fut pas toujours très aisé, mais on peut constater qu'aujourd'hui, la plupart des acteurs qui interviennent sur la scène de l'aide alimentaire (une scène de la pièce très longue et pleine de péripéties qui s'appelle sous-développement) sont prêts à reconnaître la légitimité et la rentabilité sociale et économique du système capverdien d'utilisation et de distribution de l'aide alimentaire.

Ce système repose sur quelques principes de base:

- les invalides, les vieillards, les femmes enceintes et les enfants doivent bénéficier gratuitement de l'aide alimentaire. Toutefois, la nourriture leur parviendra par des chemins sociaux (écoles, institutions sociales, hôpitaux, ...) appropriés. On n'organisera pas de "soupes populaires" ni de longues files devant les centres de distribution - la dignité humaine sera sauvegardée.
- les femmes et les hommes valides doivent mériter leur repas. Or, le meilleur moyen de leur donner l'occasion d'obtenir ce mérite c'est de leur permettre de fournir une contrepartie en travail - il convient donc de créer des postes de travail.



- la gestion physique de l'aide alimentaire sera confiée à une institution compétente disposant de personnel spécialisé et d'installations et équipements adaptés (entrepôts éparpillés dans toutes les îles, capacité de transport et de maintenance, administration organisée,...). Les denrées ne pourront pas aux quais et les contrôles qualitatifs et quantitatifs seront aisés. Il s'agit de l'Entreprise Publique d'Approvisionnement (EMPA).

- l'aide alimentaire sera commercialisée jusqu'aux plus petits villages du pays. Le produit de

- l'aide alimentaire sera commercialisée jusqu'aux plus petits villages du pays. Le produit de cette vente sera versé au Fonds de Développement National (FDN) qui se chargera également de la coordination financière (les données comptables et financières devront être transparentes et disponibles pour tout contrôle). Cet organisme financera des programmes et des projets tels que la construction d'infrastructures agricoles et routières, la mise en valeur des terres, la protection des sols,... donc des investissements qui ne sont pas immédiatement rentables. Pour la réalisation de ces travaux on fera appel à la main-d'oeuvre locale touchée par la sécheresse (surtout le milieu rural). Ceux-ci seront alors en mesure d'acheter l'aide alimentaire reçue et qui leur était destinée.

Schématiquement on peut résumer le système d'utilisation et de distribution de l'aide alimentaire au Cap Vert de la manière suivante:

Bien sûr, tout ce système ne fonctionne pas parfaitement. Toutefois, les résultats obtenus furent très encourageants dans le cadre des objectifs poursuivis:

- combattre la situation de sous-nutrition et de sous-alimentation chronique découlant de la sécheresse.
- couvrir une partie des besoins du Cap Vert en aliments, dans la mesure où, au lendemain de l'indépendance, le pays se trouvait dans une situation d'oubli (l'aide alimentaire a débuté en 1975, année de l'indépendance, bien que la sécheresse fustige les îles depuis 1968) et la situation du point de vue alimentaire était critique.
- permettre la création d'emplois dans les zones rurales les plus touchées par la sécheresse (+/- 20.000 chômeurs agricoles mis au travail en 1983).
- réalisation de travaux dans le cadre de programmes de développement agricole.
- rendre assistance aux groupes les plus vulnérables financièrement (invalides, vieillards, malades, femmes enceintes, enfants,...)

Jorge E. Barbosa
économiste capverdien

En 1982 le gouvernement luxembourgeois a donné une aide alimentaire de 150 tonnes de riz à la république du Cap-Vert.

(Rapport A/38/216 du 26.9.1983 des Nations Unis)